

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



## Déclaration de Maladie

N° M21- 080283

188337

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	10525#	Société :
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom & Prénom : TABILI Sidi el Hassan		
Date de naissance : 21 Février 1939		
Adresse : Latrissineut SPIT N° 34 SKHIRAT / 21AGE		
Tél. :	0661170108	Total des frais engagés : #885,00 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Préposéur ZZOT Samir  
Cardiologue Interventionnel  
27 Rue Jabal Toubkal - appt 13  
Avenue de France Agdal - Rabat  
Tel : 05 37 68 05 68 / INPE : 101100386

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : TABILI Sidi el Hassan Age: 81

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 26 DEC. 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Rabat Le : 12/12/2023

Signature de l'adhérent(e) :

P.F. = 5

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/12/23	Opérations	Opérations	300 DA	Praticien ZTOI SAMI Professeur Interventionnel Cardiologue Interventionnel 27 Rue Jadal Toubkal apt 13 Avenue de France Agdal - Rabat Tel : 05 37 88 05 68 / INPE : 101100385

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie SANA DIA Sanaa EL GHARBI Av. Amal 12/12/23	12/12/23	585 DA

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

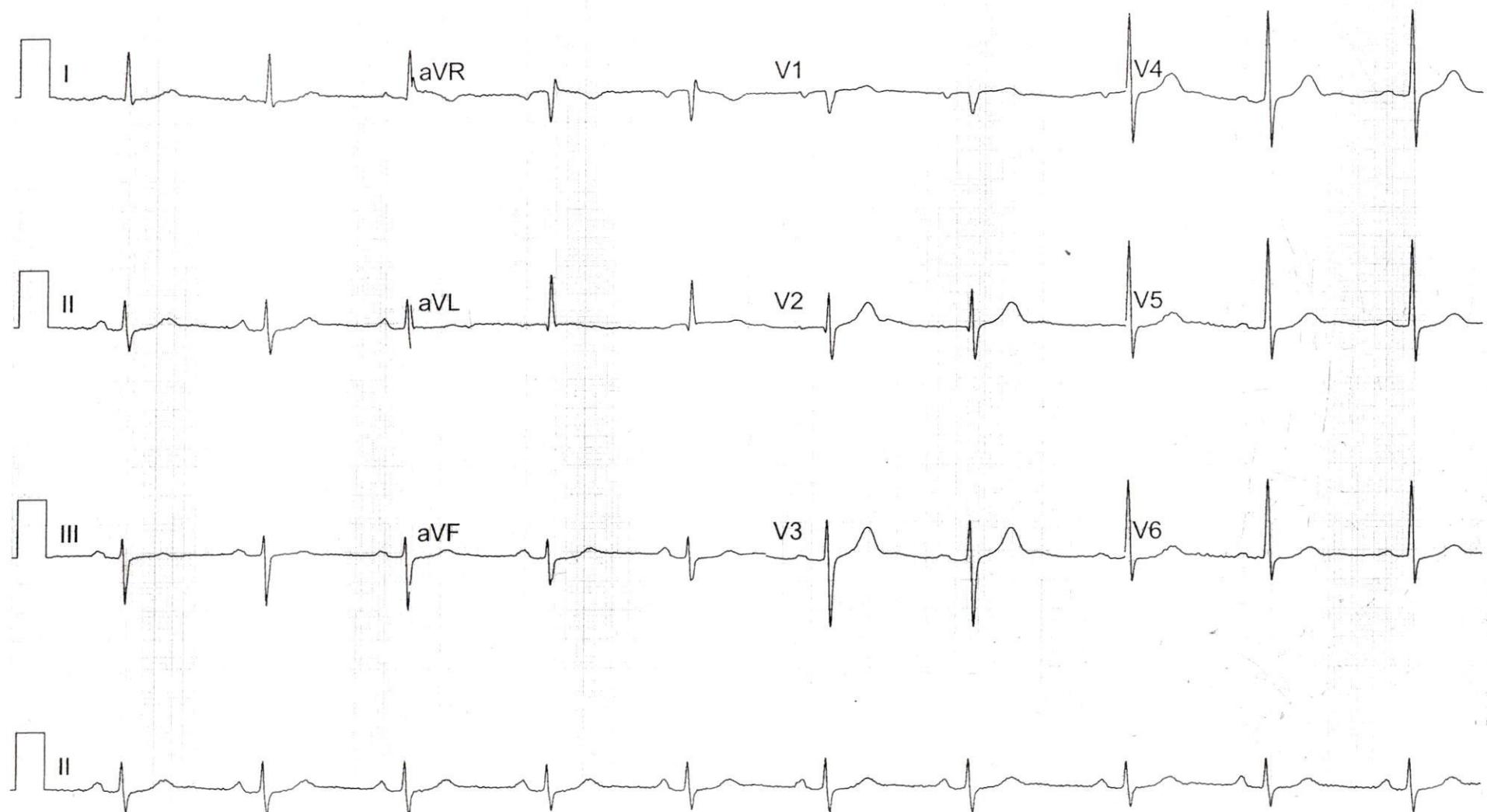
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
<img alt="Diagram of upper and lower dental				

Last: Tadili  
First:  
ID:  
DOB:  
Age:  
Sex:

12-Déc-2023 13:00:56 /  
Fréq. Card.: 60 BPM  
Int PR: 206 ms  
Dur.QRS: 98 ms  
QT/QTc: 421 / 421 ms  
Axes P-R-T: 64 -22 53  
RR moyen: 1000 ms  
QTcB: 421 ms  
QTcF: 421 ms

TA B6/88





Pr Samir Ztot  
Cardiologue interventionnel

Rabat, le ..... الرباط، في  
12/12/2023

MR TADILI SIDI EL HASSAN

1. Exforge 5mg/80mg

1 comprimé, matin, pendant 3 mois

T : 585.-

Pharmacie SAFIYA  
Dr. Sanaa EL GHARBI  
EP. KADIRI  
Av Annakhil, Hay Riyad - Rabat  
Tél. 0537 71 34 43 - 0537 71 77 2  
INPE: 10205162

Professeur ZTOT Samir  
Cardiologue Interventionnel  
27 Rue Jabal Toubkal apt 13  
Avenue de France Agdal - Rabat  
Tel : 05 37 68 05 88 INPE : 101100386

